



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 28 août 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétairetrésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame France D'Amour, greffière.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

19-08-28-01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 32.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-08-28-02

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points 6.1.2 « Dépôt du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier par monsieur Guy-Lin Beaudoin » et 6.1.3 « Dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2018, rapport des vérificateurs externes » au point 4 et en ajoutant les points suivants : 19.2 « Monsieur Patrick Bousez, finaliste pour le prix Jean-Marie-Moreau » et 19.3 « Subvention du gouvernement fédéral de 325 000 \$ pour la préservation du Mont Rigaud et la protection de la faune ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019 : ADOPTION

19-08-28-03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Gilles Santerre et résolu





d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, et ce, conformément au Code municipal et il atteste la véracité du rapport financier consolidé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

4.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2018, RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES PAR MADAME JOCELYNE POIRIER

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres le rapport des vérificateurs externes quant aux états financiers 2018 de la MRC et en fait le dépôt.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des transferts, le tout en fonction du dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2018 de la firme comptable Goudreau Poirier inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'auditrice d'abroger la résolution 18-07-04-07;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-04

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de confirmer que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le virement de l'actif net non affecté de 4 216 955 \$ à l'actif net et d'affecter le tout selon les politiques de la MRC adoptées dans les années antérieures, les prévisions budgétaires 2019 et les engagements au 31 décembre 2018, et ce, conformément au rapport déposé.

Proposition adoptée.

- 4.3 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
- 4.3.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018-2019 : ADOPTION

Monsieur Sébatien Legros, agent de soutien au développement social, expose le rapport annuel d'activités 2018-2019 du Fonds de développement des territoires.

CONSIDÉRANT l'entente d'une valeur de 899 320 \$ conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au Fonds de développement des territoires (FDT) 2018-2019 et des sommes résiduelles de l'année précédente (62 577 \$);

CONSIDÉRANT le respect par la MRC de Vaudreuil-Soulanges des règles et des modalités d'attribution de l'aide par le MAMH pour la mise en œuvre du FDT à la suite de l'adoption des « Priorités d'intervention », de la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie des milieux » et la « Politique de soutien aux entreprises »;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de rédiger à l'intention de ses municipalités et de ses citoyens un rapport annuel d'activités faisant état des informations exigées dans le cadre du protocole d'entente FDT;





POUR CES MOTIFS,

19-08-28-05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter le rapport annuel d'activités 2018-2019 et la liste des engagements du FDT, de le rendre disponible sur le site Internet de la MRC et de transmettre une copie au MAMH.

Proposition adoptée.

4.3.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - MISE EN OEUVRE 2019-2020 - PRIORITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALE ET POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE ET POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ADOPTION

Monsieur Sébatien Legros, agent de soutien au développement social, expose la mise en oeuvre 2019-2020 des priorités d'intervention régionale, la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la Politique de soutien aux entreprises.

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional, notamment sur les objets suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier ses « priorités d'intervention régionale » et de les rendre disponibles sur son site Web;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'établir une « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » (Fonds de développement des communautés) ainsi qu'une « Politique de soutien aux entreprises » (offre de services de Développement Vaudreuil-Soulanges) et de les rendre disponibles sur son site Web;

POUR CES MOTIFS.

19-08-28-06

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

d'adopter dans le cadre du FDT 2019-2020 les « priorités d'intervention régionale », la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » et la « Politique de soutien aux entreprises », de déposer ces informations sur le site Web de la MRC et de transmettre une copie au MAMH à titre informatif.

Proposition adoptée.





4.3.3 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - MISE EN OEUVRE 2019-2020 - RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : ADOPTION

Monsieur Sébatien Legros, agent de soutien au développement social, expose la mise en oeuvre 2019-2020 de la répartition de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au développement local et régional et les projets auxquels les sommes ont été affectées.

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente 2015-2016 conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter en 2018-2019 une somme de 996 261 \$ au financement de toute mesure de développement local et régional répondant aux priorités d'intervention régionale qu'il a identifiées;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 140 132 \$ de l'enveloppe FDT depuis 2015-2016 n'a pas été engagée et peut être utilisée dans le cadre du financement des initiatives 2019-2020;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'engager cette somme pour l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} avril 2019 et qui prendra fin le 31 mars 2020;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-07

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'approuver l'affectation des sommes du FDT 2019-2020 aux projets suivants

ORGANISATION	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ
Développement Vaudreuil-Soulanges	Soutien à sa mission de développement local, incluant l'entrepreneuriat et l'économie sociale - 3 derniers trimestres de 2019 et 1 ^{er} trimestre de 2020	500 000 \$
2. Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil- Soulanges	Fonds de soutien à l'innovation touristique (2020)	60 000 \$
3. Développement Vaudreuil-Soulanges	Promotion des attraits touristiques de Vaudreuil- Soulanges - 3 derniers trimestres de 2019 et 1 ^{er} trimestre de 2020	100 000 \$
4. Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil- Soulanges	Fonds pour projet structurant (Fonds pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité des milieux de vie et Fonds disponibles pour des projets de co-construction) - 3 derniers trimestres de 2019 et 1 ^{er} trimestre de 2020	451 283 \$
5. Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil- Soulanges	Soutien aux navettes fluviales régionales (2019 et 2020)	25 110 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS		1 136 393 \$

Proposition adoptée.





4.4 PROJET EMBARQUE MONTÉRÉGIE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Benoît Péran, chargé de projets du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, présente l'organisme et le projet Embarque Montérégie. Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, leur objectif est de mobiliser les acteurs pour la mise en œuvre de projets de réduction des gaz à effet de serre et de les sensibiliser à l'adaptation aux changements climatiques (ACC). Le projet Embarque Montérégie a pour but de créer un réseau de stationnements incitatifs au covoiturage courte distance à travers le Québec et vise à maximiser l'utilisation du covoiturage, en complémentarité avec les autres modes de transport collectif et actif.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
- 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE
- 19-08-28-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Martel
 APPUYÉ PAR : madame Denise Godin-Dostie et résolu

d'adopter la liste MRC 19-08-28.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-08-28, le tout en fonction du budget adopté ».

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 NOUVEAU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et il informe que les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont également reçu cette information de la députée de Soulanges.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. <u>COMMUNICATION</u>

Aucun sujet traité.

8. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

Aucun sujet traité.





- 9. <u>SÉCURITÉ</u>
- 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

- 9.2 SÉCURITÉ INCENDIE
- 9.2.1 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE ENTENTE DE PRINCIPE DISSOLUTION RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DU LAC SAINT-FRANÇOIS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

- 9.3 SÉCURITÉ CIVILE
- 9.3.1 DÉCRET 817-2019 CONCERNANT LA DÉCLARATION D'UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE AFIN DE FAVORISER UNE MEILLEURE GESTION DES ZONES INONDABLES ET ARRÊTÉS MINISTÉRIELS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

9.3.2 RÉSOLUTIONS DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE ET CORRESPONDANCES DU COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

- 9.3.3 INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019 MOTION DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS
- 19-08-28-09 IL EST PROPOSÉ et RÉSOLU à l'unanimité

d'adresser une motion de félicitations et remerciements aux employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui ont offert du soutien et travaillé des heures supplémentaires dans le cadre des inondations 2019 afin de souligner leur travail extraordinaire.

Proposition adoptée.

9.3.4 CORRESPONDANCES DU PRÉFET DE LA MRC ET DU MAIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ADRESSÉES AU DÉPUTÉ PETER SCHIEFKE CONCERNANT LE FONDS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION EN MATIÈRE DE CATASTROPHES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et il informe que le maire de la ville de L'Île-Perrot a également adressé une lettre au député Schiefke.

9.3.5 CORRESPONDANCE ET RÉSOLUTION DE LA MRC DE PONTIAC - COMMISSION D'ENQUÊTE, INONDATIONS 2019 ET PROJET DE DÉCRET : APPUI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

10. COUR MUNICIPALE





10.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX HARMONISÉS (RMH) 110 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ET 450 SUR LES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Madame France D'Amour, greffière, informe que les nouvelles versions des règlements municipaux harmonisés (RMH) 110 sur les systèmes d'alarme et 450 sur les nuisances sont maintenant entrées en vigueur sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que la Ville de Pincourt n'a pas adhéré à la nouvelle version du RMH 450. Ces nouvelles versions ont été remises à la Sûreté du Québec.

11. **ENVIRONNEMENT**

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST - ASSUJETTISSEMENT À LA COMPENSATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR L'ATTEINTE DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Bolton-Est concernant l'assujettissement à la compensation en vertu du Règlement sur la compensation pour l'atteinte des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

CONSIDÉRANT QUE la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QUE les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

CONSIDÉRANT QUE les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

CONSIDÉRANT QUE des travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

CONSIDÉRANT QUE les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dû à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

CONSIDÉRANT QUE les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;





CONSIDÉRANT QUE les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), tels que définies dans le document du gouvernement intitulé « Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques »;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-10

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges appuie la Municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation;

que la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation;

que la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables;

que l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques puisse être invoqué pour exempter les municipalités;

que la résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

Proposition adoptée.

11.1.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR 4,4 KM DE COURS D'EAU POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien de la branche 12 de la rivière Noire et du cours d'eau du Lac à Coteau-du-Lac, de la branche 4 du cours d'eau du Domaine à Saint-Clet et de la branche 1A du cours d'eau Wallo aux Cèdres;





CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-33 du conseil de la MRC autorisant celle-ci à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT les changements nécessaires et apportés aux plans et devis du cours d'eau du Lac à Coteau-du-Lac suite à la demande d'un propriétaire d'ajouter des travaux et la résolution numéro 19-07-03-08 autorisant l'administration de la MRC à retourner en appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la seule soumission reçue, le tout exécuté le 15 août 2019 suite à l'appel d'offres public en date du 12 juillet 2019 pour des travaux d'entretien sur 4,4 km de cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la conformité du seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-11

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR: monsieur **André Beaudin** et résolu

de mandater le préfet et le directeur général ou le directeur général adjoint pour négocier le contrat à la baisse et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat relatif aux travaux d'entretien de la branche 12 de la rivière Noire et du cours d'eau du Lac à Coteau-du-Lac, de la branche 4 du cours d'eau du Domaine à Saint-Clet et de la branche 1A du cours d'eau Wallo aux Cèdres à la compagnie Béton Laurier inc. pour un montant maximal de 239 156,04 \$ incluant les taxes applicables et d'affecter la dépense selon les cours d'eau suivants :

Branche 12 de la rivière Noire, bassin 1 (Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 %; Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 %; Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %);



Cours d'eau du Lac et branche 4 du cours d'eau du Domaine, bassin 3 (Coteau-du-Lac : 19 %; Saint-Clet : 46,17 %; Saint-Lazare : 11,65 %; Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 %; Sainte-Marthe: 16,67 %);





Branche 4 du Domaine, Saint-Clet



Branche 1A du cours d'eau Wallo, bassin 7 (Les Cèdres 32,41 %; Saint-Lazare : 25,81 %; Vaudreuil-Dorion : 41,78 %).



Proposition adoptée.

11.1.3 SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR INSPECTION DE COURS D'EAU ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 103 à 106 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exécuter sans délai certaines inspections de cours d'eau et surveillance de travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours, ne peut réaliser ces inspections pour des raisons médicales;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau, ne peut réaliser ces inspections pour des raisons médicales;

CONSIDÉRANT la résolution CA 19-08-14-12 autorisant la MRC à octroyer un contrat à monsieur Gilles Bolduc, ingénieur, PH. D., afin de réaliser des inspections de cours d'eau, des surveillances de travaux de cours d'eau et de fournir les rapports nécessaires, pour un montant maximal de 20 000 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE des inspections et des surveillances de travaux de cours d'eau et des émissions de rapports doivent s'ajouter au contrat de monsieur Bolduc;





CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 419;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-12

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'octroyer un deuxième contrat pour l'année 2019 à monsieur Gilles Bolduc, ingénieur, PH. D., afin de réaliser des inspections de cours d'eau jusqu'au rétablissement complet de madame Élise Phoenix, et des inspections de surveillance de travaux de cours d'eau ou autre inspection terrain nécessitant un ingénieur et de fournir les rapports nécessaires, pour un montant total et maximal de 25 000 \$, incluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

11.1.4 INSPECTRICE RÉGIONALE AUX COURS D'EAU DES BASSINS 1, 13, 21 ET 26 : NOMINATION

CONSIDÉRANT les articles 104, 105 et 107 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 17 du Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de nommer un inspecteur régional pour l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT les ententes des bassins 1, 13, 21 et 26 afin que la Municipalité de Saint-Zotique puisse exercer diverses fonctions relatives à la gestion des cours d'eau dans ces bassins avec la collaboration des autres municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE les ententes des bassins 1 et 21 prévoient que la MRC continuera d'intervenir sur les cours d'eau qui touchent ou traversent les territoires de Coteau-du-Lac et Rivière-Beaudette dès qu'une intervention doit être réalisée dans ces municipalités puisqu'elles ne participent pas à l'entente;

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-22-21 du conseil de la MRC nommant mesdames Christine Ouimet, ingénieure et directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu, et Anick Courval, urbaniste et directrice du Service d'urbanisme, toutes deux de la municipalité de Saint-Zotique et toutes deux à titre d'inspectrices régionales aux cours d'eau pour les bassins 1, 13, 21 et 26;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-214 de la Municipalité de Saint-Zotique nommant madame Jennifer Dumoulin comme responsable dans le cadre de ces ententes pour les bassins 1, 13, 21 et 26;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-13

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

de nommer une troisième professionnelle, madame Jennifer Dumoulin, chef de division - hygiène du milieu et environnement de la municipalité de Saint-Zotique, à titre d'inspectrice régionale aux cours d'eau pour les bassins 1, 13, 21 et 26.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES





11.2.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) avec Enviro Connexions, d'une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une période maximale d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une prolongation du contrat de 5 mois permettra d'optimiser la gestion opérationnelle des conteneurs suite à un changement éventuel de fournisseur de services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à renouveler le contrat « Fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) » avec Enviro Connexions, pour une durée de cinq (5) mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2020, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix soumis au bordereau des prix du contrat initial, pour un montant approximatif de 247 066,67 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.

11.2.2 CRISE DU RECYCLAGE ET CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE, CLAUSE 1.4.3
DE L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET TRICENTRIS
POUR LE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA
MRC ET COMMISSION PARLEMENTAIRE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, explique la somme à verser à Tricentis liée à la crise du recyclage actuelle et l'article 1.4.3 au contrat avec Tricentris qui prévoit une subvention exceptionnelle. Il informe que les sommes sont disponibles dans le fonds environnement créé pour ce type de situation et que 84 % de ce montant devrait être remboursé par le gouvernement du Québec en raison du taux de performance de la MRC dans sa collecte de matières recyclables.

Monsieur Beaudoin ajoute que Tricentris n'a actuellement pas de problématique avec le verre. Un positionnement est à prévoir afin d'assurer que Québec ne prenne pas un modèle unique avec la situation de crise du verre en misant uniquement sur la consigne, mais plutôt de laisser aux organismes de gérer leur propre mode de récupération du verre.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 CORRESPONDANCE ET RÉSOLUTION DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT - ENFOUISSEMENT ILLÉGAL : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT les demandes et les représentations faites par la Municipalité de Franklin et la MRC du Haut-Saint-Laurent auprès des instances gouvernementales concernant l'enfouissement illégal sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges vivent aussi ce problème d'enfouissement illégal sur leur territoire;





CONSIDÉRANT l'importance accordée par les municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la protection, la conservation et la mise en valeur de leur territoire, de leurs ressources et à la protection de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois, de nombreux véhicules lourds sillonnent les routes des Couronnes Nord et Sud de Montréal afin de disposer de matières résiduelles, de matériaux de construction et autres à fort potentiel de contamination en des lieux non reconnus comme lieux d'enfouissement technique (LET) ou lieux d'enfouissement de débris de construction (LEDCD) en conformité de l'article 6 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles:

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) peut et doit exercer ses recours dès qu'une dénonciation est faite par une municipalité concernée compte tenu des dommages aux résidents et à l'environnement que produit cette pratique illégale;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-15

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'appuyer la Municipalité de Franklin et la MRC du Haut-Saint-Laurent dans leur demande auprès des instances gouvernementales concernant l'enfouissement illégal;

de réclamer au gouvernement du Québec que les amendes perçues en regard des constats d'infraction émis (± 20 000\$) soient remises aux municipalités concernées pour compenser les honoraires professionnels engagés pour les recours engendrés;

de réaffirmer haut et fort que nos terres et nos ressources sont précieuses et qu'elles demandent à être protégées en prenant toutes les mesures nécessaires pour ce faire et en temps utile;

de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, François Legault, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoît Charrette, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de la Montérégie, Christian Dubé, à la députée de Soulanges, Marilyne Picard, à la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols, à la Table de concertation des préfets de la Montérégie et aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

11.3.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE - APPUI AU CHANTIER DE LA DÉCLARATION CITOYENNE D'URGENCE CLIMATIQUE (C-DUC) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) AUX ÉCOCENTRES À RIGAUD ET À SAINT-ZOTIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (PGMR) et du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (PMGMR);





CONSIDÉRANT l'objectif des écocentres d'optimiser le taux de valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et d'offrir un plus grand éventail de services pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-09 du conseil de la MRC autorisant l'implantation de deux nouveaux dépôts permanents pour la collecte des RDD, soit à l'écocentre à Rigaud et à l'écocentre à Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446; POUR CES MOTIFS,

19-08-28-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition de résidus domestiques dangereux aux écocentres situés à Rigaud et à Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

- 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

- 12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ
- 12.2.1 CENTRE HOSPITALIER DE VAUDREUIL-SOULANGES DÉCRET 808-2019 CONCERNANT DES MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC ET DÉCRET 807-2019 CONCERNANT DES MODIFICATIONS AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : DÉPÔT

CONSIDÉRANT le Décret 808-2019 du 8 juillet 2019, publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 juillet 2019 et du Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CE MOTIF,

19-08-28-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Jamie Nicholls et résolu

que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges prend acte du décret 808-2019 et du Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifie son SAR selon le décret 808-2019;

d'informer la Ville de Vaudreuil-Dorion du Décret 808-2019 et du Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui affecte son territoire;

que conformément aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC de Vaudreuil-Soulanges **procède** à un avis public informant de la modification de son SAR.

Proposition adoptée.

12.3 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON - APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.





12.4 MONT RIGAUD - DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la Ville de Rigaud et la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont reçu une deuxième contestation judiciaire dans le cadre du Règlement de contrôle intérimaire 229 et la protection du mont Rigaud. Cette nouvelle instance prétend une expropriation déguisée. Une rencontre entre la Ville de Rigaud et la MRC est prévue le 29 août 2019 pour discuter du dossier.

12.5 POSITIONNEMENT DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE TEMPORAIRE SUR LE PONT MGR-LANGLOIS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.6 RÉSOLUTION DE LA MRC DE ROUSSILLON - TRAIN DE BANLIEUE — LIGNE CANDIAC — ENTENTE DE FINANCEMENT DES MESURES DE MITIGATION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.7 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE NATURE-ACTION QUÉBEC (NAQ) POUR ACCOMPAGNER LA MRC DANS LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DES ÉTAPES 1, 2 ET 5 DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la LCMHH, les MRC doivent réaliser un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur l'ensemble de leur territoire et que celui-ci doit être soumis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH constitue un document de réflexion qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification d'une MRC, en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la démarche d'élaboration prévue par le MELCC, l'élaboration du PRMHH se divise en cinq (5) grandes étapes, soit :

- Étape 1 Préparation et amorce de la démarche;
- Étape 2 Portrait du territoire;
- Étape 3 Diagnostic des milieux humides et hydriques;
- Étape 4 Engagements de conservation;
- Étape 5 Élaboration d'une stratégie de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire s'entourer de professionnels neutres, expérimentés et crédibles pour l'accompagner dans la réalisation de certaines des étapes ci-dessus mentionnées;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Nature-Action Québec d'accompagner la MRC dans la réalisation d'une partie des étapes 1, 2 et 5 du PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est disponible au poste budgétaire 02 110 01 999;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu





d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à Nature-Action Québec pour accompagner la MRC dans la réalisation d'une partie des étapes 1, 2 et 5 du PRMHH au montant de 66 223 \$, non assujetti à la TPS et TVQ en raison de son statut de personne morale sans but lucratif.

Proposition adoptée.

12.8 RAPPORT DU PARTENARIAT 2018-2019 AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS PAR LE PROJET DU CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il informe que le projet a maintenant 10 ans et que son montage financier de 196 millions de dollars est une réussite tout en créant plusieurs actions et campagnes de sensibilisation.

- 13. DÉVELOPPEMENT
- 13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

- 14. HABITATION
- 14.1 PROGRAMME RÉNORÉGION RÉPONSE DU MINISTÈRE DES FINANCES À LA RÉSOLUTION 19-07-03-10 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, fait un suivi du comité transport de la CMM, dont il est président.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

- 17. TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE
- 17.1 RÉSOLUTION DE TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE (TCPM) CONCERNANT LE PROGRAMME DE CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (PCTFA) : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la résolution de la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

CONSIDÉRANT QUE le PCTFA et la fiscalité agricole en général font l'objet de contestations soutenues depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation importante du prix des terres utilisées pour établir les rôles d'évaluation entraîne une hausse des coûts du PCTFA et des taxes foncières dans certaines municipalités;





CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a récemment soumis de façon verbale une nouvelle proposition de réforme;

CONSIDÉRANT QUE d'autres séances de consultations seront organisées prochainement;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-19

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'appuyer la TCPM dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation que le processus de consultation soit plus ouvert et transparent et que les municipalités de la Montérégie soient directement consultées dans le dossier.

Proposition adoptée.

18. CULTURE

18.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LE CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) mandatant le CACVS pour effectuer la mise en oeuvre et la promotion de la Politique culturelle de la MRC arrive à échéance le 31 décembre 2019:

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une possibilité de renouvellement pour deux années additionnelles;

POUR CES MOTIFS,

19-08-28-20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général à négocier le renouvellement de l'entente entre le CACVS et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les deux années optionnelles prévues au contrat initial.

Proposition adoptée.

19. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

19.1 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PANÉLISTE DE TROIS ATELIERS - « LE PATRIMOINE - LA FQM PORTE-PAROLE POUR LA MISE EN VALEUR DE L'IDENTITÉ DES COMMUNAUTÉS », « LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA SÉCURITÉ CIVILE » ET « GÉRER LA CROISSANCE RAPIDE D'UNE COMMUNAUTÉ » : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la MRC sera panéliste pour trois ateliers lors du prochain congrès de la FQM, soit "Les changements climatiques et la sécurité civile" et "Le patrimoine – La FQM porte-parole pour la mise en valeur de l'identité des communautés" avec monsieur Patrick Bousez et " Gérer la croissance rapide d'une communauté" avec monsieur Raymond Malo.





19.2 MONSIEUR PATRICK BOUSEZ FINALISTE POUR LE PRIX JEAN-MARIE-MOREAU

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que monsieur Patrick Bousez est finaliste pour le prestigieux prix Jean-Marie-Moreau au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

19.3 SUBVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE 325 000 \$ POUR LA PRÉSERVATION DU MONT RIGAUD ET LA PROTECTION DE LA FAUNE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le gouvernement fédéral octroie une subvention de 325 000 \$ pour la préservation du Mont Rigaud et la protection de la faune.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, rappelle la tenue du festival de la S.O.U.P.E. le 8 septembre 2019 à sa municipalité.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, lance l'invitation à la journée portes ouvertes de la nouvelle Maison de la Famille de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 12 septembre 2019.

Monsieur Pierre Séguin, maire de la ville de L'Île-Perrot, lance l'invitation à VIP en Blues qui se tiendra le 14 septembre 2019.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, félicite les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les belles activités qu'elles organisent tout au long de l'année.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Patricia Domingos, citoyenne et conseillère de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, fait part de la situation d'un couple de sa municipalité dont leur puits de surface est contaminé et qui n'a pas accès au réseau d'aqueduc. Monsieur Mario Pitre, citoyen de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, demande ce que peut faire la MRC pour cette situation.

22. <u>CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE</u>

19-08-28-21

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 8.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier